

Le 8 décembre 2015 – Ouverture de l'année de la Miséricorde



Le Pape François ouvre à Rome la porte du Jubilé de la Miséricorde.
Selon le souhait du Pape,
le Jubilé veut témoigner auprès du monde
que la Miséricorde est une chance
pour vivre dans un monde plus harmonieux.
Dans la bulle d'indiction, le texte par lequel le Pape donne les
indications pour le Jubilé, il est écrit que :

« L'Eglise vit un désir inépuisable d'offrir la miséricorde »
(Bulle d'indiction § 10).



Si l'Eglise peut offrir la Miséricorde,
c'est parce qu'elle-même sait,
par la révélation du Christ, qu'elle est aimée de Dieu.
Oser cette affirmation dans notre monde actuel est
une vraie bonne nouvelle.
Nous savons que notre monde n'est pas abandonné,
que Dieu nous propose inlassablement son amour.
Permettre cette découverte à notre société,
c'est proposer un chemin de vie où les personnes peuvent découvrir
un Dieu aimant et présent à leur côté quoiqu'il advienne.
Le témoignage d'un chemin de pardon est l'un des moyens que
nous pouvons utiliser pour faire comprendre
la Miséricorde que Dieu nous offre.
Le pardon est une démarche parfois difficile à appréhender
mais permet de grandir en humanité.

En ce temps de l'Avent et pour le début de l'année de la Miséricorde,
nous nous tournons vers Dieu pour lui confier tout ce qui se passe dans le monde.
Nous demandons également à la Vierge Marie
de soutenir tous les prêtres qui accueilleront les personnes faisant une démarche de pardon
et qui recevront le sacrement de réconciliation.

Intentions du Saint Père pour le mois de décembre 2015 :

Intention universelle : Pour que nous puissions tous faire l'expérience de la miséricorde de Dieu, qui ne se lasse jamais de pardonner.

Intention missionnaire pour l'évangélisation : Pour que les familles, en particulier celles qui souffrent, trouvent dans la naissance de Jésus un signe de profonde espérance.

Actualité du diocèse : Le mercredi 8 décembre, en la Solennité de l'Immaculée Conception, une entrée en Jubilé sera célébrée dans chacun des 9 pays du diocèse de Vannes, en communion avec toute l'Eglise diocésaine, à la cathédrale, dans des églises, basiliques, ou chapelle. Ces lieux deviennent ainsi des endroits privilégiés pour vivre cette année sainte.